

Responsabilités dans les ESMS et celles de leurs dirigeants

Identifier les pratiques à risque et sécuriser l'action des établissements et services – Formation en partenariat avec Direction[s]

PUBLIC

Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Appréhender les spécificités des mécanismes de responsabilité dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Bénéficier du retour d'expérience d'un spécialiste du secteur social et médico-social.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
601018

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif
Nous contacter

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les différentes responsabilités
- Identifier les pratiques à risque
- Protéger l'action des ESMS et des dirigeants

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

FORMATION EN PARTENARIAT AVEC DIRECTION[S]

Les responsabilités juridiques, sanctions du non-respect de la règle de droit

- Responsabilités individuelles et responsabilités institutionnelles
- Les juridictions compétentes, judiciaires et/ou administratives

La responsabilité civile et l'indemnisation

- Le principe : la responsabilité pour faute
- Des exceptions : des systèmes de responsabilité sans faute
- Les préjudices indemnisés

La responsabilité pénale

- Les principes directeurs du droit pénal
- Les sanctions : peines et sanctions professionnelles
- Une caractéristique spécifique : un public vulnérable et des professionnels ayant autorité
- Panorama des infractions : abus de fonction, mise en danger d'autrui, délits non-intentionnels, violation du secret professionnel, non-assistance à personne en danger, etc.

La responsabilité disciplinaire

- Principes et procédure

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les sanctions disciplinaires
- Articulation avec les autres responsabilités

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

